



Mars
2014

© Atelier d'Architecture du Sart Tilman scrl.

TVA en 2014...

Allégez votre charge
de travail avec Sage



Vous cherchez à simplifier votre gestion au quotidien ?

Sage vous propose des solutions très complètes.

Pour un coût raisonnable tout en étant d'une grande facilité d'utilisation.

Vous faites appel à 100% à un comptable externe

A partir de **19 € par mois** (HTVA), vous pourrez compter sur l'efficacité de **Sage DigiDesk** pour dématérialiser tous vos documents de gestion et les envoyer en quelques clics à votre comptable.

En option, il vous sera également possible d'établir vos factures, de suivre les paiements de vos clients et de payer très simplement vos fournisseurs.

Vous souhaitez tenir vous-même votre comptabilité

L'offre **Sage BOB 50 Comptabilité** a été spécialement conçue pour des PME et vous pouvez y ajouter le module facturation qui comprend en standard une **liste de prestations types pour un bureau d'avocats**. Vous pouvez aussi ajouter d'autres modules qui pourront être commandés au tarif en vigueur.

Offre exceptionnelle "Sage Pack Avocats"

Valable jusqu'au 28 mars 2014

- **Sage BOB 50 Comptabilité** version base, au prix de **1.300 € HTVA** (au lieu de 1.600 € HTVA) contrat annuel de mise à jour à 250,80 € HTVA (helpdesk en option).
- Bundle **Sage BOB 50 Comptabilité** et **Sage BOB 50 Facturation** au prix de **1.900 € HTVA** (au lieu de 2.375 € HTVA) contrat de mise à jour 385 € HTVA (helpdesk en option).

Plus d'infos sur www.sage.be/avocats

ÉDITO	5
MOT DU BÂTONNIER	6
INTERVIEW ROLAND DUMAS, LE VIRTUOSE DIPLOMATE, L'AVOCACROBATE	7
INTERVIEW RENCONTRE AVEC JEAN-MARC RIGAUX	11
MEUSINVEST : UN OUTIL FINANCIER À LA DISPOSITION DES ENTREPRISES LIÉGEOISES	13
STIMULONS ENSEMBLE L'ÉCONOMIE !	15
J'AI TESTÉ POUR VOUS : ÊTRE AVOCATE	17
TOMORROW'S LAWYERS POUR CELLES ET CEUX QUI N'Y ÉTAIENT PAS !	19
IS DE BURGERLIJKE PARTIJSTELLING (ON)HOUDBAAR ?	21
LA MÉDIATION OU LA RÉAPPROPRIATION DE LA JUSTICE PAR LES CITOYENS...	27

BARREAU
DE LIEGE



Comité de rédaction

RÉDACTEUR EN CHEF
Jean-Pierre Jacques

SECÉTAIRE DE RÉDACTION
Jean-François Derroitte

COMITÉ

Mabeth Bertrand-Henry, Christine Brûls,
Eric Franssen (coordination), André Renette
(Editeur responsable), Eric Therer, Béatrice
Versie

AUTEURS DE CE NUMÉRO

Jean-Pierre Jacques, André Renette, Eric
Therer, François Dessy, Damien Dessard,
Isabelle Thomas-Gutt, Jan-Pieter Mateusen.

Éditeur responsable

ANDRÉ RENETTE
Palais de Justice
Place Saint-Lambert 16
4000 Liège
info@barreauliege.be
www.barreauliege.be



Quel sera votre partenaire énergie de demain ?

C'est un fait, 70% des professionnels payent trop cher leur facture d'énergie¹.

Lampiris peut vous aider à faire des économies.

Si vous optez pour l'énergie verte de Lampiris, pas d'inquiétude :

- Aucun frais de rupture ne peuvent vous être facturés. *
- En un clic, ou en un coup de téléphone, votre transfert est entre nos mains : **Lampiris s'occupe de toutes les démarches administratives.**
- Vous pouvez aussi nous envoyer une facture de régularisation afin que nous calculions pour vous votre économie à sales.sme@lampiris.be.

Concrètement, vous bénéficiez de :

- 15€ PAR AN (TVAC)



sur le prix de l'abonnement pour chacune des énergies (gaz et électricité)

- 2,5% PAR AN

sur la partie énergie de vos factures

Comment profitez de cette promotion ?

Envoyez-nous votre demande d'inscription en spécifiant le code **LAWYER** :

 0800/24 420
 sales.sme@lampiris.be

¹ Source : Listen : étude de marché 2012

* Pour une consommation annuelle ne dépassant pas 50 MWh en électricité et 100 MWh en gaz

Pour votre cabinet, de l'énergie autrement.
DEMANDEZ UNE OFFRE !
Lampiris.be/professionnel





Il y a barreau et barreau...



Il y a celui auquel on appartient et celui auquel on peut être attaché (au propre comme au figuré). A l'heure d'une réforme importante du paysage judiciaire, la question est donc de savoir auquel on va être rattaché. C'est inéluctable et les débats parfois virulents qui ont opposés certains révèlent à quel point un avocat tient à son barreau.

D'aucuns remettent pourtant en cause cet attachement dès lors qu'ils considèrent notre ordre professionnel comme un frein à l'application d'une libre concurrence entre les acteurs économiques sur le marché des services juridiques. Ce vaste débat a encore été récemment mis en lumière à l'occasion du colloque « tomorrow's lawyers », il a y un peu plus d'un mois. Eric Therer nous en livre ses impressions. Si vous avez raté ce colloque ou l'un des exposés, vous pouvez les revoir gratuitement grâce à la WebTV de l'événement en choisissant votre vidéo à la demande.

En s'interrogeant sur l'avocat de demain, force est cependant de constater que son avenir n'apparaît pas si radieux. Déjà le baromètre des avocats belges paru en 2010 sous l'égide de l'OBFG (pardon, avocats.be) donnait des signes alarmants. 51,2 % de la clientèle des avocats, en moyenne, sont des particuliers. Avec, ces dernières années, le relèvement des seuils d'accessibilité à l'aide juridique gratuite (ou partiellement), la situation financière de l'avocat risque fort de s'en ressentir si une revalorisation importante du travail réalisé dans le cadre de l'aide juridique n'intervient pas. Qu'il faille augmenter la valeur du point

ou réformer radicalement la méthode de calcul de l'indemnisation des prestations réalisées par les avocats dans le cadre de l'aide juridictionnelle ne change rien. Dans les deux cas, l'avenir ne semble pas s'annoncer sous d'heureux auspices (voire même, hospices). La volonté politique n'étant pas présente, il n'est pas non plus acquis que si des promesses électorales sont faites en ce sens, elles soient tenues après le passage de l'électeur dans l'isoloir.

La même étude démontrait également que la réforme des arrondissements judiciaires ne risquait pas de nuire aux petits barreaux dès lors que pour Huy et Verviers, respectivement 76,9% et 60,7 % de leur clientèle provient de ces mêmes arrondissements. Seuls 12,8 % et 22,6 % de leurs clients étaient d'origine liégeoise. La fusion ne risque donc pas de modifier cette situation, au contraire.

Je ne vous démoralise pas complètement en passant sous silence les résultats de l'étude relatifs à la charge de travail excessive, la valorisation du métier, le parcours professionnel décourageant, l'inadéquation de la formation initiale, la (non)conciliation vie privée/vie professionnelle, le stress et la responsabilité professionnelle accrue.

On s'étonnera cependant toujours d'un des plus grands paradoxes de notre profession: l'absence de mobilisation des confrères sur les thèmes qui les touchent pourtant le plus. Alors que le barreau s'interroge sur le futur de la profession pendant deux jours, la grande majorité des participants à ces journées ne seront

plus au barreau dans 20 ans. Alors que le barreau de Liège compte plus de 600 avocats volontaires dans le cadre de l'aide juridique, seule une petite trentaine a répondu présent à une après-midi de formation destinée à leur permettre, notamment, de mieux remplir leurs rapports de clôture et donc de se voir attribuer les points qu'ils méritent.

Se préoccuper de l'avenir de la profession et défendre l'aide juridique, c'est une question de solidarité. Solidarité professionnelle et solidarité inter-personnelle. Chacune d'elle a un prix. Mais comme le disait Oscar Wilde, « aujourd'hui, chacun sait le prix de toutes choses, et nul ne connaît la valeur de quoi que ce soit ».

Jean-Pierre JACQUES
Rédacteur en chef

Photo d'illustration. (Flickr - mikecogh - CC)



Sans flagornerie pour les organisateurs, il y aura dans ma vie d'avocat un « avant » et un « après » le colloque Tomorrow's Lawyer, qui s'est tenu ces 20 et 21 février au Palais des Congrès.

La très haute qualité des interventions était malheureusement inversement proportionnelle à la présence des jeunes confrères à qui ce colloque était dédié.

Pourrais-je entretenir la naïveté de croire que tous visionnaient la conférence en streaming sur leur tablette ou smartphone, instruments techniques qu'ils maîtrisent mieux que nous ? Non, la réponse est non, et je ne vais pas me vautrer dans ce wishful thinking.

Dans 20 ou 30 ans, qui se souviendra encore de ces mots et, moi-même, serais-je toujours en mesure de me souvenir de vous ?

Dans 20 ou 30 ans, le monde en général, le monde judiciaire et notre profession auront changé dans une radicalité dont la prévision nous a été annoncée.

Nous sommes au balbutiement de la révolution informatique. Demain, la délivrance de l'information sur le droit, qui est encore une de nos activités rémunérées, aura disparu au profit de bases de données colossales, beaucoup plus intelligentes que nous, et accessibles à tous.

Certaines existent déjà qui délivrent à leurs consommateurs le pourcentage des chances de succès de la défense de leur thèse juridique en justice, bien évidemment dans un système de common law où le précédent est roi.

Un clic et hop vous apprenez que vous avez 75 % de chance de gain dans votre procédure.

Les marchands de droit ne nous attendent pas, et ils ne nous demandent pas l'autorisation, poliment, de nous tirer des croupières sur ce que nous croyons être le précarré de notre marché, que nous érigeons en forteresse illusoire, et qui s'avère être une maison de papier.

Assurément vous allez vous ruer sur l'ebook mis en vente par Larcier, et accessible gratuitement pour ceux qui se sont inscrits à ce colloque.

Ce que je veux retenir comme un des nombreux enseignements de ces deux journées, c'est que la profession d'avocat est la seule profession individuelle et/ou indépendante qui ne peut s'exercer que collectivement.

Notre indépendance est non seulement garantie, jusqu'à ce jour, par des décisions de la Cour de Justice de l'Union Européenne, mais elle l'est essentiellement par le biais de la solidarité professionnelle et la défense de la profession qu'exercent les ordres locaux et communautaires.

J'aimerais un jour trouver un mot plus fort que le simple « merci » pour gratifier les confrères qui s'impliquent sans compter dans un travail intense au service de la collectivité de notre barreau.

Je n'ai pas la prétention de les connaître tous, mais je puis vous assurer que l'attention que le conseil de l'Ordre leur porte me permet de vous dire, hélas, que ce sont souvent les mêmes, et qu'ils peuvent être comptés dans un barreau qui totalise 933 âmes aujourd'hui.

Constat amer : celui du nombre de ceux qui s'impliquent dans le service aux autres. Ils sont trop peu nombreux.

Ce 14 mars au séminaire résidentiel du centre de formation permanente, face aux stagiaires de 1ère année des barreaux de Liège, Marche-en-Famenne, Eupen, Arlon et Verviers, j'ai tenu ce discours qui peut se réduire en deux mots : « engagez-vous ! »

L'ultralibéralisme qui nous conduit à la marchandisation du service juridique n'a besoin que d'un petit moteur, monocylindre : l'individualisme. C'est la fatuité de notre époque moderne que d'entendre rabâcher la phrase : « ici et maintenant, tout, tout de suite, satisfaisons nos besoins ».

Mais que nous ont-ils dit ces brillants orateurs les 20 et 21 février pour sauver l'avocat : faites l'avocat, remettez votre robe ainsi que le précisait François Ost, partez à la reconquête de vos valeurs, et principalement celle du désintéressement.

Osez affirmer que le métier d'avocat est fondé sur l'intégrité, l'empathie de l'autre, le besoin d'humanité, la reconquête d'un lien social auquel se heurte une situation de conflit permanent et la collision perpétuelle des intérêts contradictoires.

Oui, nous avons besoin de l'historien, du philosophe, de l'anthropologue pour nous ouvrir les yeux, nous réveiller, métaboliser nos inquiétudes, notre anxiété nombrilique.

De grâce, évitons au barreau que le seul lien social soit une relation client-fournisseur entre ceux qui, parmi nos confrères, attendent un service et la minorité de ceux qui les délivrent.

Avocats.be c'est nous, l'Ordre c'est nous, le Barreau c'est nous.

Si le temps nous est compté, il y a un temps à partager en commun, au service de la collectivité du barreau, un temps qui échappe à tous les time-sheet et qui rapporte autant en terme de satisfaction personnelle et de bénéfique aux autres.

On n'y perd donc ni son temps ni son argent, on s'enrichit d'un enthousiasme contagieux.

« Engagez-vous ! »

C'est par cet échange transgénérationnel, c'est par un désir de partage de nos valeurs, de la défense de celles-ci, par cet engagement qui fait appel à nos « âme et conscience » selon notre serment d'avocat, que nous pourrons demain, dans nos cabinets, dans notre individualité, rendre le meilleur service qui soit aux justiciables.

C'est par ce réveil de notre conscience éthique en tant que profession, que débute le chemin de l'avenir car, la connaissance technique et la technique de la connaissance, d'autres que des avocats peuvent se l'accaparer, et se l'accaparent.

André RENETTE
Le Bâtonnier de l'Ordre

INTERVIEW

ROLAND DUMAS, LE VIRTUOSE DIPLOMATE, L'AVOCACROBATE



FD : Mon Cher Confrère,

Votre dernier livre, « L'œil du minotaure, Le labyrinthe de mes vies », paru au Cherche Midi – maison d'édition sous la bannière de laquelle vous aviez déjà publié votre précédent livre « Coups et blessures », une brique autobiographique de 500 pages qu'on avait en son temps dévorée – nous fait découvrir une vie dédaléenne, labyrinthique, l'éblouissante destinée dont le fil (d'Ariane) en a croisé tant d'autres qui ont marqué l'histoire et nous emmène à l'Elysée; du Quai d'Orsay, sous les ors lumineux et dans les alcôves feutrées de la République jusqu'au confessionnal du Quai Bourbon, où se trouve votre Cabinet d'avocats... en passant par bien d'autres latitudes. Ce livre nous fait revivre certaines de vos plus belles rencontres, des rencontres « surnaturelles » dites-vous (page 190), déclinées chacune en chapitres, dont un justement consacré à Picasso, que vous qualifiez de « facétieux Minotaure » (p 79), ce qui rappelle irrésistiblement le titre de l'ouvrage. Un Picasso qui aime la vie, un Picasso que vous qualifiez volontiers de charmeur, self-made man aussi. C'est un stakhanoviste, hédoniste en alternance, allais-je dire, électron libre, conteur né selon vos mots, angoissé parfois nuitamment par certaines tracasseries judiciaires jusqu'à l'insomnie, dit-il, à l'instar d'ailleurs d'un autre dont vous recueillerez certaines confessions: Bernard Tapie. Picasso le conquistador, écrivez-vous (page 98). Culte du beau, belle femme... N'y-a-t-il pas un peu de Picasso dans Dumas, toute chose étant inassimilable par ailleurs ? D'où peut-être cette étonnante complicité ?

→

Sa vie est, sans nul doute, l'épopée d'un ténor de la politique française, lui qui fut l'hôte du Quai d'Orsay durant 10 ans, sous Mitterrand. On lui doit l'acte de réunification de l'Allemagne ou encore le traité de Maastricht, qui a fondé, en 1992, l'union Européenne. Il a servi. Tout ravi. Tout gravi. Les plus hautes marches de tous les palais du monde: Palais de Justice, palais royaux, républicains, ambassades, Opéra, palaces étoilés et Palazzo privés.

À 91 ans, ne lui parlez pas de moralité: il a la sienne. Celle où tromperie sentimentale rime avec loyauté gouvernementale. Celle d'un homme libre, heureux et fier de l'être, et peut-être en cela, admirable comme le fut Casanova ? Philippe Sollers n'en disconvient pas. Ne faut-il pas autant de souplesse morale que de rigueur professionnelle en (real) politique actuellement ? Dumas est du bois

dont on fait les Stradivarius, de la trempe dont ont fait les lames de Tolède.

Roland Dumas a accepté avec cet éternel sourire qui le caractérise, de lever un coin de l'insaisissable toge qu'il arbore depuis 1950, de lever les rideaux opaques du Quai d'Orsay et du merveilleux Opéra que furent sa vie publique et sa vie privée... vouée à cette passion: l'art lyrique. Paris et Vergès valent bien une Messe. Et Roland une chanson.

En exclusivité pour l'Open Barreau, vous pouvez lire dans les colonnes qui suivent l'entretien extrêmement long et fouillé qu'il a accordé à notre confrère François Dessy et qui fera l'objet d'un livre à paraître très prochainement. L'intégralité de l'interview est disponible au bas de l'article en format .pdf

Roland Dumas, c'est la saga d'une irrésistible ascension. Il a tout voulu et tout obtenu. Sa vie est le récit d'un ténor du Barreau. C'est lui l'avocat des vainqueurs assaillis, de Mendes France, Mitterrand, Isorni, Tixier-Vignancour, à Francis Jeanson; de Genet, Chirico, Braque, Chagall, Lacan, à la famille Giacometti, sans oublier Picasso ! Et le défenseur d'une foule d'anonymes, de « vaincus assiégés ». C'est aussi lui qui s'illustra dans les procès Markovic – Pompidou, Klaus Barbie ou Jean de Broglie... ou qui plaide au profit de Laurent Gbagbo devant la Cour pénale internationale de La Haye. Entretien avec notre confrère François Dessy du Barreau de Huy.



RD : Hélas, je voudrais qu'il y ait beaucoup de Picasso, du Picasso dans le personnage de Dumas. Mais enfin, ne rêvons pas : les choses sont comme elles sont et les êtres sont comme ils sont. Ce qui m'a séduit – c'est très bien que vous en parliez en premier dans notre entretien –, ce qui m'a séduit, c'est le personnage hors dimension de Picasso. C'est quelqu'un dont on ne retrouvera pas le double d'ici des générations sans doute et c'était en même temps quelqu'un qui était tellement séduisant, fort dans sa silhouette, dans ses propos, qu'on ne peut l'oublier. Picasso, je l'ai rencontré probablement une bonne centaine de fois. J'ai été son avocat pendant 10 ans puis, après sa succession, je suis resté l'avocat de sa femme, sa veuve. Donc si vous voulez, j'ai baigné dans le Picasso pendant de nombreuses années.

FD : Il vous a donc laissé une empreinte, une marque indélébile.

RD : Indélébile, et je trouve que j'ai eu énormément de chance de le rencontrer dans toutes ces circonstances. Ça m'a sans doute imprégné. On ne peut pas continuer à vivre comme si on n'avait pas rencontré Picasso, c'est aussi simple que ça. Picasso, c'est une sorte de monstre au sens étymologique du mot. On ne peut pas se séparer de ce compagnonnage quand on a vécu, comme j'ai vécu, parce que j'habitais chez lui. Chaque fois que je descendais le soir, je descendais à Nice, je prenais une voiture, j'arrivais tout de suite à Mougins, je sonnais à la porte, il me faisait ouvrir, il y avait les chiens qui hurlaient. Je restais là et, le soir, je couchais-là. Il venait me voir dans ma chambre et me disait alors « Alexandre », puisqu'il m'appelait Alexandre.

FD : Vous voulez dire Alexandre Dumas ?

RD : Oui, bien sûr, ça c'était facile (sourire esquissé) – « Alexandre, ça va ? Vous êtes bien ? On a fait votre lit ? » J'avais la chambre à côté de la sienne. Ce qui fait que le matin, on m'apportait mon petit déjeuner au lit et lui venait et disait « Venez, on va parler ». Et je parlais avec lui dans son atelier, donc c'était presque une vie commune avec Picasso.

FD : La banalité de l'ordinaire en devenait extraordinaire, transcendée, sublimée... De quoi parliez-vous ?

RD : Il y avait tellement de choses qui venaient dans le débat, tantôt parce que quelqu'un voulait lui faire un procès, tantôt c'était la procédure que faisaient les enfants pour se faire reconnaître, enfin toutes sortes de procès, toutes sortes de raisons de se voir. Ce qui est par exemple amusant et qui va vous intéresser, c'était quand il me disait au bout d'un moment : « Ah Dumas, quand vous venez, je ne dors pas de la nuit ».

FD : Vous dites d'ailleurs (page 83) : « Lorsqu'il recevait une lettre de moi, il la rangeait dans une enveloppe sur laquelle il dessinait un œil, ou écrivait Ojo en espagnol, ce qui voulait dire en langage Picassien : attention, important, il faut avoir l'œil (ou ne pas le fermer de la nuit) ».

RD- Je trouvais qu'il exagérait un peu, je lui disais « Ça s'arrange ». « Oui, mais quand vous êtes là, au bout d'une heure, j'oublie que vous êtes avocat ». C'était quand même un beau compliment.

FD : Le plus beau pour ainsi dire.

RD : Mais bien sûr.

FD : Mais avec des clients aux petits oignons comme ça, ça peut se comprendre... Tous ne diraient pas ça (smiley facial). D'ailleurs, vous ne lui demandiez pas d'honoraires ? Bien qu'Helmut Kohl, connaissant vos rapports avec le peintre, vous appelait l'avocat milliardaire ?

RD : C'était une plaisanterie ! Mais il m'a offert quelques dessins dont un portrait de moi. Mais l'œuvre que j'affectionne le plus parmi sa collection est un « Portrait de Jacqueline ».

FD- Quelques petites « toilettes » d'habitude chasse gardée ? C'est une toute petite dation en paiement ça, Maître Dumas.

RD : N'est-ce pas ? Mais pour répondre à votre question de départ, je lui parlais des affaires diverses qui se passaient. Mais le

grand évènement a été notre rencontre au sujet Guernica, qui, comme vous le savez maintenant, est à Madrid et pour lequel j'ai eu avec lui de nombreux entretiens, des discussions, des choses à mettre au point, des allers-retours, des interrogations, etc.

« La guerre d'Espagne est la bataille de la réaction contre le peuple, contre la liberté. Toute ma vie d'artiste n'a été qu'une lutte continue contre la réaction et la mort de l'art. [...] Dans le panneau auquel je travaille et que j'appellerai Guernica et dans toutes mes œuvres récentes, j'exprime clairement mon horreur de la caste militaire qui a fait sombrer l'Espagne dans un océan de douleur et de mort » (Pablo Picasso, mai 1937).

RD : Il m'a téléphoné, un jour, pour que je vienne le voir très vite quand Franco s'était manifesté auprès de son marchand pour lui dire « Que penserait Picasso de remettre Guernica à l'Espagne ? » ; Picasso a bondi et a dit à son marchand « Envoyez-moi Dumas, tout de suite ». Je suis arrivé, il m'a dit : « Roland, il y a une seule chose : je ne veux pas que Guernica aille en Espagne ». Non pas « rentre en Espagne » – car il n'y avait jamais été –, mais « aille en Espagne », tant que Franco sera vivant. « Faites tous les papiers ».

FD : Ce qui confirmait vraiment la signification hautement politique sinon révolutionnaire du tableau.

RD : Oui, à mon avis, il plaçait la signification historique et politique bien avant la signification esthétique de Guernica, qui a été l'ouverture de la grande révolution picturale. Comme l'a écrit Malraux, les choses ne sont plus pareilles, après Guernica, à ce qu'elles étaient avant.

FD : Est-ce en cela qu'il la considérait comme l'œuvre de sa vie ?

RD : C'est ce qu'il m'a dit. Il a commencé cette phrase « Je ne veux pas qu'on décide de son sort, c'est l'œuvre de ma vie ». Il a même fait une allusion qui serait déplaisante pour ceux que je vais citer, mais peu importe, le temps a passé. « Les affaires, les procès des enfants, ce n'est pas important », l'air de dire « Tout ça, c'est la lie de la vie ordinaire de nos sociétés. Pour moi, ce qui est le plus important, c'est l'œuvre de ma vie, c'est Guernica ».

FD : Et pour vous, Roland Dumas, c'est une madeleine proustienne ! Puisque ce tableau, vous l'avez découvert à l'Expo universelle de Paris de 1937 et il a excité votre curiosité d'enfant. C'est un souvenir quelque part... prémonitoire.

RD : Oui, je l'ai toujours eu devant les yeux. Au début en photographie, puisque tout le monde connaissait Guernica. Peu de gens connaissaient l'histoire de Guernica. Elle s'est affirmée par la suite: le bombardement de cette population civile de Guernica, le jour du marché de la foire mensuelle. Tout le village détruit, sauf le chêne historique, qui est le chêne auquel les basques font référence. Le seul élément qui est resté intact dans le bombardement par les avions allemands, c'était ce chêne de Guernica.

FD : Qui est devenu l'arbre chargé, vais-je dire, de la plus haute valeur symbolique. Nous fêterons justement nos noces de chênes avec Guernica – 80 ans de mariage – dans quelques temps... Et c'est aussi un clin d'œil de l'histoire à votre attention... Le chêne de Saint Louis^[1], la Justice, votre île, votre profession, les idéaux de Guernica, la tradition de l'arbre planté à Matignon ?

RD : Ce que vous dite est assez surprenant. Oui, ce symbolisme nous dépasse. Je dirais que pour ceux qui sont croyants, ils ont l'explication tout de suite. Pour ceux qui sont fatalistes, qui croient à l'histoire, ils peuvent se rallier à je ne sais quelle force invisible. Enfin, c'est un symbole, un symbole qui n'a pas manqué d'avoir une signification énorme à l'époque.

FD : J'en reviens à mon interrogation introductive: vous parlez d'un charisme, d'une épaisseur toute particulière liée au personnage. Et surtout, chez Picasso, certains traits d'esprit, d'une ironie princière et mordante égalant la puissance évocatrice des traits de pinceaux, notamment quand il décoche cette phrase, trempée de curare, connue de tous, passée à la postérité, lorsqu'il est interrogé par l'ambassadeur à l'époque, Otto Abetz ?

RD : Il y a un peu d'inexactitude dans l'évènement, dans la façon dont vous le rapportez, mais ce n'est pas de votre faute. En réalité, ce sont des officiers allemands qui, pendant l'occupation, sont venus-là on ne sait pas comment. Quand même! Picasso, c'était la grande coqueluche, déjà depuis l'avant-guerre. Donc, ce sont des officiers allemands qui sont venus voir le tableau et qui auraient dit à Picasso, tout cela est rapporté par plusieurs témoins: « C'est vous qui avez fait ça ? » Et Picasso se serait retourné vers eux et leur aurait dit: « Non, c'est vous qui avez fait ça ». En montrant le bazar, la destruction.

FD : C'était sa manière d'exécuter une œuvre et d'exécuter ses cibles ?

RD : Picasso avait la dent très dure. Quand il voulait exécuter ou une œuvre ou quelqu'un, il le faisait sans ménagement. Il avait plein d'anecdotes. Je me souviens, par exemple qu'un jour, il était harcelé par un peintre sculpteur qui venait lui présenter ses œuvres continuellement. Bon, Picasso, qui était gentil, ne voulait pas trop dire de choses désagréables, donc il a enveloppé les choses; l'autre était là, il posait des questions et continuait à vanter son œuvre et Picasso le regarde et puis fait quelques remarques comme ça et ce malheureux lui a dit « Ah oui, oui, oui, vous avez raison Pablo, il faut que je l'achève là, vous voyez ? », « Oui, retournez chez vous et achevez-le vite ».

FD : Oui effectivement. On parle d'exécuteur, mon cher Roland Dumas, ce qui, évidemment, me fait songer à votre qualité. Puisque vous avez été exécuteur testamentaire aussi et, sauf erreur, de la succession de Picasso.

RD : Oui, c'est vrai.

FD : Vous êtes intervenu, vous l'avez dit, pour Guernica, et vous avez envoyé cette lettre capitale au MoMA (Museum of Modern Art) de New York. Pourriez-vous nous en dire quelques mots ? Quelle est la condition que vous aviez posée ? La condition de retour éventuel du tableau en Espagne ? Est-ce la lettre qui finalement est une des plus importantes, sinon la plus importante que vous ayez adressée ?

RD : Oui, c'est la lettre qui a été déterminante pour toute la suite. Parce que, comme je vous l'ai dit, la situation était compliquée pour la raison suivante: Guernica a été peint tout de suite après le massacre de la ville. Et puis la guerre est arrivée. Le tableau a tourné dans différentes capitales en Europe d'abord, pour procurer de l'argent, ce que voulait Picasso, pour le gouvernement républicain et puis, dans sa tournée, il était prévu que le tableau aille aux Etats Unis. Quand la guerre a éclaté, quand la défaite est arrivée en Europe et notamment en France, le tableau était aux Etats Unis. Picasso a dit « Et bien qu'il y reste », mais il était quand même très soucieux. Il avait trouvé un circuit, puisque l'Espagne – il était espagnol – était neutre, il avait trouvé un circuit pour prendre des nouvelles régulièrement. Il y a toute une correspondance qui existe avec le tableau, dans laquelle Picasso recevait des lettres du MoMA en disant que tout va bien, etc. Il s'en préoccupait beaucoup. Et puis arrive un jour cette lettre du Ministre des Arts et Lettres, des affaires culturelles d'Espagne, à Monsieur Kahnweiler, le marchand de Picasso à cette époque, qui dit: « Ne pourrait-on pas penser au retour ? »

FD : Et c'est là que ressurgit notre mousquetaire judiciaire ?

RD : Picasso a dit « Envoyez-moi Dumas ». Je suis parti dans l'avion du jour. Les choses se sont passées comme ça: je suis arrivé là-bas – j'ai d'ailleurs une belle photo où nous sommes sur son banc de pierres tous les deux et il me regarde. On a commencé à faire les travaux, et j'ai expliqué à Picasso que le droit ça existe, le droit public international aussi et que les gouvernements du jour sont supposés succéder aux gouvernements d'hier. « Il n'y a pas de risque tant que vous êtes vivant. Personne n'osera s'opposer à la parole de Picasso ». « Si je dis que je ne veux pas que mon tableau rentre en Espagne, il n'y rentrera pas ». « Le vrai problème », lui ai-je dit, « c'est le jour où vous allez disparaître. L'idéal serait de faire un testament ». « Ah! Non je ne veux pas faire de testament, si je fais un testament, je signe, je meurs le lendemain.

C'est comme dans Balzac, vous êtes comme Balzac ».

FD : Balzac, coïncidence avec le chef-d'œuvre absolu niché dans la Rue des Grands Augustins...

RD : Qui est la rue où se trouvait l'atelier de Picasso à Montmartre.

FD : Exactement.

RD : C'est un merveilleux endroit qui respire la spiritualité. Et j'ai donc cherché, j'ai pris conseil et je lui ai dit qu'il n'y avait qu'une solution parce que lui il voulait que je dise dans un acte que le tableau appartient au peuple espagnol. Mais dire ça, ç'eût été le faire appartenir à la République; si je disais ça, ç'aurait tout de suite voulu dire que Franco était en droit de le réclamer, en tout cas, il pouvait soulever le problème.

FD : Picasso se serait retourné dans sa tombe.

RD : Alors, j'ai inventé dans l'acte testamentaire la formule suivante: tant que Picasso serait là, c'est lui qui déciderait, il n'y avait pas de controverse. Le jour où il disparaîtrait, il fallait désigner quelqu'un. Alors là, la scène la plus, comment dirais-je, la plus dramatique, la plus tragique, de notre relation, c'est quand on a discuté sur le petit banc de pierres, là où il y a la photo qui a été prise. Je lui ai dit: « Pablo, il faut désigner quelqu'un ». Alors on a réfléchi. « Il y a bien des proches qui ne vous trahiront jamais ? », « Mon coiffeur! », il était de la même génération que lui...





FD : Oui, oui, tout à fait le barbier ...de Vallauris et non de Séville!

RD : Le barbier fait la guerre d'Espagne contre Franco. Il m'a dit « Non, non! ». Je lui suggère les femmes, Jacqueline. « Non, non, pas les femmes! ». Et puis d'un seul coup il se redresse et il me dit « Ce sera vous! », comme ça, comme je vous le fait (Roland Dumas me pointe du doigt). C'est une bouffée, une bouffée de chaleur qui vous arrive, je n'ai pas pleuré, je ne pleure pas facilement, mais j'ai eu les larmes aux yeux.

FD : Suprême gratification! Vous n'étiez plus son avocat mais finalement tellement plus son homme de confiance absolue. Hommage et émotion...!

RD : L'émotion provoquée par quelque chose, entre nous, c'était inattendu chez moi. Et bon! J'ai dit: « Ce sera comme ça ». J'ai préparé l'acte et c'est cet acte qui existe toujours et dont j'ai l'original. Je le donnerai à l'Etat espagnol, vraisemblablement. Je le garde tant que je suis vivant, tant qu'il peut y avoir des controverses. La lettre envoyée au MoMA disait en substance ceci : En 1939, j'ai confié

à votre musée le tableau connu sous le nom de Guernica. Vous avez accepté de remettre le tableau quand les libertés publiques seront rétablies en Espagne. L'unique condition mise par moi à ce retour concerna l'avis d'un juriste. Le Musée devra préalablement à toute initiative demander l'avis de Roland Dumas et le Musée devra se conformer à l'avis qu'il donnera. Il s'agira d'apprécier si les libertés publiques ont été rétablies en Espagne. Signé Picasso.

FD : Le sort de Guernica fut placé entre vos mains. Comment a réagi le MoMA ?

RD : Le MoMA – où était le tableau depuis avant la guerre – a été remarquable. Son directeur de l'époque nous a dit: « Nous, nous ferons ce que demandera Picasso ». Ils ont été extraordinaires de compréhension. Un jour, je me trouve là-bas, chez Picasso, avec les directeurs du MoMA. Et Picasso leur dit « Attendez! », sans dire de quoi il s'agissait. Il est parti dans ses réserves faisant tinter ses clefs dans son pantalon et il revient au bout de dix minutes avec une sculpture de la Guitare de 1927, cubiste. Et il a ajouté: « Voilà, ça je vous la donne, pas pour vous, mais pour le

MoMA, en remerciement de ce qu'ils ont fait pour Guernica durant toute la guerre ». Il leur a donné devant moi. Elle est toujours là-bas. Et j'ai compris à ce moment-là qu'il avait choisi une guitare cubiste qu'il avait faite, qu'il avait réalisée, parce qu'il n'y en avait aucune dans la collection de New-York. Il savait. Il le savait tout. Picasso avait songé que c'était quand même un cadeau qui doublait sa signification.

Vous pourrez lire le reste de l'interview, récemment étoffée et actualisée dans le livre dont elle fera l'objet : François DESSY «Roland Dumas, le virtuose diplomate, l'Avocatcrobate», Édition de l'Aube, Paris, La Tour d'Aigue, 2014. À paraître au mois d'août 2014.

[1] Louis IX, connu sous le nom de Saint-Louis, il développa la Justice Royale où le roi apparaissait comme le « Justicier suprême ».



INTERVIEW

RENCONTRE AVEC JEAN-MARC RIGAUX



En octobre 2012, l'Open Bar vous présentait 'C'était demain', premier recueil de nouvelles de notre Confrère Jean-Marc Rigaux. Tout au long de ces histoires ayant pour cadre Paris, passé et avenir s'entrecroisaient pour mieux semer les pistes d'identités se cherchant ou se questionnant. Aujourd'hui, son deuxième recueil 'Nouvelles d'Est' voit le jour. Il a cette fois pour cadre géographique l'Allemagne. Tout comme le premier, il est publié par Murmure des Soirs, la maison d'édition fondée par notre consœur honoraire, Françoise Salmon.

Causette avec Jean-Marc Rigaux autour des livres.

Eric Therer : En quoi l'écriture de ce nouveau livre diffère-t-elle de votre livre précédent ?

Jean-Marc Rigaux : « Tout comme 'C'était Demain', 'Nouvelles d'Est' est un recueil de nouvelles. Je disposais d'une quarantaine de

nouvelles pour mon premier recueil. Avec mon éditrice, on en a extrait une dizaine à l'époque. Pour le second, il y en a neuf au total alors que je ne disposais que d'une douzaine de nouvelles. J'ai le sentiment d'avoir progressé. Mon éditrice m'a dit qu'elle trouvait que mon écriture avait gagné en maturité. L'écriture du premier recueil est comme une première fois. Pour le second, j'étais plus confiant. Les nouvelles de ce second recueil sont écrites dans un genre moins fantastique que dans le premier. »

E T : D'où vous vient cet intérêt soutenu pour l'Allemagne alors que vous êtes davantage connu pour être un amoureux de l'Italie ?

JMR : « L'Allemagne est un pays fascinant que j'ai découvert quand j'avais

18 ans à l'occasion d'un voyage avec mon grand-père, à une époque où le mur de Berlin existait toujours. Depuis, j'y suis retourné plusieurs fois, notamment à Dresde. C'est là, à Dresde, que m'est venue l'idée d'écrire une série de nouvelles sur l'Allemagne. L'histoire 'Le Cerceau de feu' m'est venue tout de suite à l'esprit. J'avais lu un ouvrage sur le bombardement de Dresde auparavant, mais, en voyant la ville, j'ai éprouvé comme un dé clic. On regarde toujours l'Allemagne par rapport à son passé. Ce qui m'intéressait, c'était aussi de la regarder à travers son présent et son avenir et de mélanger ces différentes périodes.

Il y a quand même une incursion en Italie dans la nouvelle 'D'un rien'. Le fait d'envoyer un pasteur protestant en Italie m'amusait. L'Allemagne est coupée en deux d'un point de vue religieux, le nord est essentiellement protestant tandis que le sud est catholique et cela influe sur les mentalités des populations respectives qui sont très différentes.

Je me suis rendu dans la plupart des lieux qui sont décrits et j'ai donc tenté de respecter une certaine authenticité. Avant sa publication, j'ai même fait relire le livre par un Allemand pour éviter les bourdes ! »

E T : Quand trouvez-vous le temps d'écrire ?

JMR : « Cela ne peut être que le week-end ou durant les vacances. C'est une activité qui demande beaucoup d'énergie et qui requiert une disponibilité d'esprit. Le soir, en semaine, je suis trop fatigué que pour disposer de celle-ci. En soirée il m'arrive tout au plus de retravailler un texte mais pas d'écrire comme tel. Il existe souvent une dichotomie entre le moment de l'imaginaire et le moment où l'on écrit, l'acte d'écriture. J'invente souvent mes histoires quand je conduis ou quand je cours seul. »

E T : Est-il plus excitant de courir ou d'écrire ?

JMR : « Il existe des points communs entre ces deux activités qui nécessitent l'une et l'autre une énergie importante. Elles procurent aussi l'une et l'autre pas mal d'émotions même si courir sécrète plus d'endorphines ! Ce n'est pas un hasard si j'ai recommencé à écrire après avoir arrêté la compétition. Il existe aussi des différences. L'aspect compétitif qui prévaut dans la course à pied n'existe pas dans l'écriture laquelle se fonde plutôt sur un travail qualitatif. »

E T : Pourquoi, selon vous, est-ce si important d'écrire ?

JMR : « J'ai le cerveau qui est comme une marmite sur le feu. L'écriture me permet de recueillir ce qui déborde. L'écriture est une belle métaphore de l'existence car elle oscille entre moments d'enthousiasme débridés et moments d'abattement déprimants. J'ai commencé à écrire très jeune, comme beaucoup de gens. Mais ces tentatives ont été suivies d'une longue éclipse avant d'y revenir dans les circonstances que je viens d'indiquer. »

E T : Quels sont vos auteurs préférés ?



JMR : « Il y a ceux que j'aime depuis toujours. Essentiellement Rimbaud et Marcel Aymé. Et puis, il y a les romanciers que j'ai découverts par après comme Céline et, plus récemment, Houellebecq. Houellebecq regarde la réalité dans les yeux avec un sourire désespéré tandis que chez Aymé, qui est un anarchiste, il y a ce regard sur la réalité avec un sourire en coin. Quant à Rimbaud et Céline, j'apprécie tant leur démarche que leur style mais aussi cette capacité qu'ils ont à susciter l'émotion. »

E T : Pouvez-vous citer un exemple d'avocat écrivain que vous appréciez ?

JMR : « Au sein de notre barreau, il y a évidemment René Swennen et Jean-Pierre Bours. Au sein du barreau francophone belge, il y a Alain Berenboom et, à Paris, François Gibault qui est le gardien du temple de Céline. Il a géré son héritage littéraire et s'est mis à écrire des romans par la suite. Je les apprécie tous mais je ne ferai pas d'autre commentaire pour ménager les susceptibilités ! »

E T : Quelles sont pour vous les caractéristiques que doit réunir un bon romancier ?

JMR : « Dans une exposition sur la génétique, on avait demandé à un généticien ce qu'étaient les gènes et il avait répondu 'je ne sais pas'. Je serais tenté de donner la même réponse. C'est de toute façon une opinion très individuelle. J'attache de l'importance au style et à l'imagination. Mais, tout ça ne vaut rien sans un travail acharné. »

E T : Quels sont les rapports que vous entretenez avec votre éditeur ?

JMR : « C'est d'abord une rencontre un peu improbable avec une consœur que je n'avais jamais croisée pendant vingt-cinq ans et qui est une personne d'une finesse et d'une intelligence remarquables. Elle a eu beaucoup de courage pour se lancer dans un projet pareil. Elle m'a ouvert les yeux sur des horizons qui m'étaient alors inconnus. J'ignorais tout du métier de l'édition. Elle m'a fait découvrir d'autres auteurs belges, tant par leurs écrits qu'en personne à travers des rencontres enrichissantes. Elle m'a ouvert les yeux sur mes textes. Un bon éditeur a un rôle de psychanalyste. Il doit faire prendre à son patient conscience de ses faiblesses. Françoise m'a beaucoup frappé pour me faire travailler mais, chut, il ne faut pas le dire ! Qui bene amat bene castigat ! »

Propos recueillis par Eric Therer



Nouvelles d'Est.

Éditions Murmure des soirs, 2014, 186 p.

Prix : 19,00 €

Disponible à la Fnac et dans les bonnes librairies

MEUSINVEST : UN OUTIL FINANCIER À LA DISPOSITION DES ENTREPRISES LIÉGEOISES



Jean-Pierre Jacques (JPJ) : Quel est le rôle de Meusinvest dans le paysage économique liégeois ?

Gaëtan Servais (GS) : Meusinvest propose des solutions de financement pour la création et la croissance de l'ensemble des PME liégeoises, qu'elles soient grandes ou petites et quel que soit leur secteur d'activité. Raison pour laquelle nous avons structuré et déve-

loppé nos activités autour de nos différentes filiales. Chaque filiale dispose de ses compétences propres de manière à intervenir de manière optimale à tous les stades de la vie de des entreprises, depuis leur création, leur développement, jusqu'à leur transmission. Les différentes filiales de Meusinvest accompagnent les entreprises en croissance à tous les stades de leur activité en leur fournissant une aide financière appropriée, que ce soit en capital, en prêt ou en leasing. Nous sommes, en quelque sorte, pour les patrons de PME en recherche de financement, comme un couturier qui ferait des costumes sur mesure. En 2013, nous avons atteint un total d'investissement de 48 millions d'euros. Un montant historique dans la mesure où, il y a 5 ans d'ici, la moyenne annuelle des investissements était de

8 millions d'euros. Et cette année, alors qu'il reste encore trois mois d'activité, nous avons déjà atteint les 45 millions. Ce qui montre bien que la nouvelle dynamique et le positionnement stratégique de Meusinvest profitent à l'ensemble du tissu économique liégeois. Aujourd'hui, notre portefeuille compte un peu plus de 260 entreprises et représente, en moyens mobilisables, pas loin de 330 millions d'euros. On estime ainsi que

plus de 5.500 emplois ont pu être consolidés grâce à nos différents types d'intervention. Notre volonté est de poursuivre cette dynamique en l'amplifiant, grâce, notamment, à la création de deux nouveaux fonds : le FICI (Fonds d'innovation et de croissance industrielle) issu des accords avec Arcelor/Mittal dont les moyens sont importants (50 millions d'euros) et Epimède, un tout nouveau fonds de croissance (20 millions d'euros) qui nous permettra de soutenir des sociétés technologiques en phase de forte croissance.

JPJ : Comment voyez-vous le développement de Liège dans les années à venir ?

GS : Selon moi, le développement de Liège sera axé autour d'une série de pôles dans des secteurs économiques très diversifiés. Je pense notamment aux secteurs des biotechnologies, de la logistique, des start-up liées au monde du web ou encore au secteur de l'audiovisuel à travers le développement du Pôle Image de Liège. Je crois aussi que l'on va assister au développement des secteurs plus traditionnels à haute valeur ajoutée. Je pense ici à la mécanique, à la métallurgie (reverse metallurgy, nouvelles surfaces, aciers intelligents,...) et bien sûr, au secteur agroalimentaire (la fromagerie Regal, le whisky Belgian Owl, la Curtius,...). On peut aujourd'hui raisonnablement espérer que la région liégeoise, qui reste une des plus attractives et des plus dynamiques en Wallonie, sera prête lorsque l'on sortira de la crise économique que l'on traverse depuis 2008. Les grands projets actuels et le développement des PME que l'on observe au départ de Meusinvest, tendent à démontrer



Découvrir le monde économique liégeois passe inévitablement par Meusinvest: un outil financier public de la relance économique. Meusinvest propose des solutions de financement pour la création et la croissance des entreprises. Pour répondre au mieux aux besoins de financement des entreprises de la province de Liège, Meusinvest a structuré son activité en différentes filiales. Chaque filiale dispose de ses compétences propres de manière à intervenir optimalement à tous les stades de la vie de des entreprises, depuis leur création, leur développement, jusqu'à leur transmission. Interview de son jeune directeur général, Gaëtan Servais.



que la région liégeoise pourra profiter pleinement de la relance économique grâce au travail de fond que le milieu économique réalise depuis cinq ou six ans. Tout ceci devrait nous permettre de retrouver un solde net d'emplois créés positif.

JPJ : La Chapelle, lieu mythique liégeois, connaît une nouvelle vie, quel est l'objectif?

GS : Nous avons souhaité réunir au sein d'une même lieu les porteurs de projets start-up parce qu'ils sont tous confrontés aux mêmes enjeux en terme de développement. « La Chapelle » est donc un lieu qui propose à l'écosystème liégeois des start-up différents types d'accompagnements aussi complémentaires que diversifiés. Il y a d'abord, une fois par an (à l'automne), une phase d'accélération des projets (3 mois) qui est prise en charge par Nest'up en partenariat avec Meusinvest. Une fois sorties du programme Nest'up, les start-up se retrouvent avec une ébauche de business plan et de plan financier qui ne leur permet pas de pouvoir passer à l'étape du financement. Nous avons donc créé un « activateur » hébergé au sein de La Chapelle. Cet outil offre aux porteurs de projets un accompagnement de 12 mois réalisé par les experts de Cide-Socran sous la houlette de Ben Piquard, le directeur du MIC (Microsoft innovation center) qui a développé une méthodologie propre à cet outil. Cette phase d'activation est destinée aux entreprises innovantes tournées vers le web (mais pas seulement) en phase de validation de leur modèle économique et de leur positionnement marché. L'objectif est ici d'offrir un suivi qui permettra d'augmenter les chances de création et de financement d'entreprises. Une fois cette phase d'activation terminée, nous estimons que les start-up ou certaines d'entre-elles, devraient être dans les conditions pour chercher le financement nécessaire au développement et à la croissance de leur projet. Dès ce moment et de manière naturelle, Meusinvest via Start-Up Invest, sera « à la source » pour pouvoir intervenir. Enfin, La Chapelle, c'est aussi un business-center qui permet aux start-up de trouver des espaces de bureaux au cœur d'un système créatif et innovant. Ce schéma nous permet désormais d'avoir une vision globale et structurée. Il nous permet, surtout, de répondre aux besoins d'accompagnement exprimés par tous ces jeunes porteurs de projet.



Meusinvest en images :

<https://www.youtube.com/v/GZoYSIdQ4ig?autoplay=1&version=3>

STIMULONS ENSEMBLE L'ÉCONOMIE !



Jean-Pierre Jacques : Qu'est-ce que l'Agence de Stimulation Économique?

Vincent Bovy : L'Agence de Stimulation Économique (ASE) est tout d'abord la coupole de l'animation économique. Dans ce contexte, elle structure l'offre de services aux entreprises wallonnes pour répondre à leurs besoins de manière optimale. Cette offre de services est proposée par 4 familles de professionnels de l'accompagnement : les intercommunales de développement économique (la SPI, le BEP...), les chambres de commerce et d'industrie, l'UCM et les Centres Européens d'Entreprises Innovantes. L'ASE est également chargée de développer le programme Esprit d'Entreprendre en Wallonie auprès des jeunes. Nous sommes également chargés de remettre des avis au Gouvernement wallon sur les différentes matières liées à l'entrepreneuriat et à l'accompagnement des entreprises en Wallonie. Une série de missions est venue s'ajouter à ces fondements de base. L'Agence a ainsi développé le portail Infos-Entreprises. C'est un portail web qui réunit sur une seule plateforme l'ensemble des aides publiques wallonnes, quel que soit le domaine, en les présentant selon la ligne de vie de l'entreprise. Par ailleurs, l'ASE a développé le Centre de Référence des Circuits courts et de l'Économie circulaire vise à accompagner les entreprises par rapport aux enjeux de demain, notamment en optimisant la consommation de matières premières et d'énergie à chaque étape du cycle de vie.

JPJ : L'ASE collabore avec le barreau. De quelle manière?

V B : Nous travaillons avec le barreau sur différents dossiers et de manière plus structurée sur le Centre pour Entreprises en difficulté de Wallonie où les avocats viennent comme expert en appui des professionnels de l'accompagnement des entreprises. Certains membres du barreau font d'ailleurs partie des formateurs de ces professionnels de l'accompagnement. Dans ce cadre, l'ASE a développé une série de fiches qui permettent de pouvoir proposer des outils concrets afin d'aider les entreprises qui sont en difficulté afin de leur proposer des solutions concrètes. En effet, nous devons travailler le plus en amont possible pour éviter que les entreprises ne se trouvent dans des situations telles que l'accompagnement proposé conduit inévitablement au dépôt de bilan. Le Gouvernement wallon a mis en place des outils qui permettent d'aider les entreprises et il faut les utiliser de la manière la plus adéquate.

JPJ : Quel est pour vous le rôle des avocats par rapport aux entreprises?

V B : Les avocats, comme les comptables, sont souvent les seuls conseillers externes des chefs de TPE et des indépendants. Ils jouent un rôle essentiel. Il faut donc qu'ils soient informés des outils qui existent pour aider les entreprises à se créer et à se développer. Les enjeux économiques de la Wallonie sont importants et des moyens sont développés afin d'assurer un accompagnement optimal des entreprises. Les avocats sont un des maillons essentiels de la chaîne de la réussite économique. Nous devons donc travailler ensemble.



Vincent Bovy, Directeur général de l'ASE

Créée en 2006, l'Agence de Stimulation Économique a pour missions d'améliorer la lisibilité de l'offre de services publics aux entreprises et de rationaliser le nombre d'opérateurs (acteurs professionnels de l'accompagnement) financés par les pouvoirs publics. Les résultats sont présents : 21 opérateurs sont financés actuellement (contre 72 auparavant) et le portail Infos-Entreprises a vu le jour, transcendant les « divisions administratives » au profit de la ligne de vie de l'entreprise. Vincent Bovy, son directeur général et juriste de formation, nous en livre sa vision.



AVEC MARSH VOS ASSURANCES SONT EN DE BONNES MAINS

Consultez le site www.marsh.be/avocat et www.marsh.be

Marsh, rue Forgeur 17, 4000 Liège - tél. 04/340 18 36 - fax 04/340 18 79
nathalie.roba@marsh.com

J'AI TESTÉ POUR VOUS : ÊTRE AVOCATE



Il y a peu, un congrès s'intéressait à l'avocat de demain : que serons-nous dans trente ans ? Question farfelue pour quelqu'un comme moi, notoirement connue pour n'avoir comme plan d'avenir que « qu'est-ce qu'on mange ce soir ? » ou « y'a quoi ce weekend ? ».

Que dire à propos de l'avocat d'aujourd'hui ? J'ai fait cet exercice hautement périlleux de tenter de me définir, socialement, voire même amoureuxment, en tant qu'avocate. Et le bilan est celui-ci, douloureusement implacable : je ne suis pas fière de ce que je fais.

Entendons-nous, j'aime mon métier. Et lorsque j'évoque l'absence de fierté de ce que je fais, je ne vise pas la qualité de mes prestations (que j'estime humblement de correcte à bonne), j'évoque ici exclusivement la manière dont j'estime être perçue.

Je m'étais déjà surprise à constater que je redoute systématiquement l'idée d'être confrontée, lors d'une conversation badine avec des inconnus, à la question « et toi, tu fais quoi dans la vie ? ». A de très nombreuses reprises, je me suis contentée de répondre « juriste », ce qui n'est pas tout-à-fait faux, mais ce qui n'est éminemment pas vrai. Car je suis AVOCATE. Alors quoi ? Qu'est-ce qui me retient à ce point ?

Cette retenue est, je pense, liée à tous les préjugés qui entourent encore la fonction d'avocat. Nous demeurons encore largement une idée reçue pour qui n'a jamais été confronté à la justice. Et croyez-moi, cette idée reçue est encore plus lourde à porter lorsqu'on est une femme, jeune et indépendante.

« Ah oui mais toi, tu gagnes bien ta vie », me suis-je ainsi vue asséner à des dizaines de reprises. Cette sorte de manichéisme qui divise le monde en deux catégories : l'avocat qui gagne bien sa vie et le reste du monde du travail qui galère. Il est inutile de tenter de convaincre celui qui ne veut pas voir que 80% du Barreau ne gagne pas bien sa vie. Ou en tout cas, tout juste pour payer ses factures et charges tous les mois. Autour de moi, je constate davantage l'angoisse de mes confrères, devenue mode de vie, de savoir comment on va payer ses cotisations sociales, plutôt qu'une existence faite de séjours à Courchevel et à Saint Barth'. Mais pourquoi diable voudriez-vous que le commun des mortels s'en rende compte, alors que le barreau lui-même fait un quasi black out total sur ce phénomène de paupérisation du Barreau ? Certes, il n'y a pas lieu de tomber dans le misérabilisme non plus : nous appartenons à une classe moyenne (très) relativement épargnée. Mais il n'est rien de plus vexant d'être jugée sur un niveau de vie supposé, voire même largement fantasmé.

« Ah oui mais toi, tu veux toujours avoir raison sur tout », ce qui, du reste, n'est pas absolument inexact. Nos déformations professionnelles nous affectent jusque dans notre vie privée, les disputes tournent en plaidoiries, le discours (puisqu'il s'agit plus d'un discours que d'un véritable dialogue) est disséqué, l'argumentaire est rôdé, la faille est traquée. Sauf qu'à ce jeu-là, personne ne gagne, personne ne perd, car il n'y a aucune personne extérieure, tierce et impartiale, à convaincre. On ne fait

que tourner en rond, lorsque personne ne veut baisser sa garde ni reconnaître ses erreurs. Il est encore long, le chemin à parcourir pour que nos conclusions ne soient plus érigées en vérité absolue.

« Ah oui mais toi, tu es avocate » : c'est de loin l'attaque qui me blesse le plus, tant elle stigmatise, en une expression, toutes les tares que notre profession devrait supporter. Il y a, dans l'usage de ces mots, un sinistre mélange de condescendance, de frustration, de dégoût et de fascination retenue. Mais combien de temps devra-t-on se justifier ? D'avoir fait des études, d'avoir trimé pendant trois ans de stage en étant sous-payé, d'avoir des moments de réussite (parce qu'il y en a, et qu'on n'ose pas les savourer), mais également des moments de doute. Combien de temps avant de pouvoir rétorquer avec indifférence et aplomb « oui, je suis avocate, et alors ? ».

Je n'aime pas l'idée qu'un métier puisse nous définir en tant qu'individu. Il y a tellement d'autres choses que je préférerais que l'on retienne de moi plutôt que le fait d'être avocate. Si je n'arrive pas à m'en vanter, c'est parce que la fonction n'apporte en elle-même aucun appareil ni attribut. Il n'y a pas de privilège à être avocat. Il n'y a que des chances de pouvoir exercer des métiers qu'on aime et qui nous permettent de gagner notre vie.

Isabelle Thomas-Gutt

copyright: Dominique Houcman | Goldo

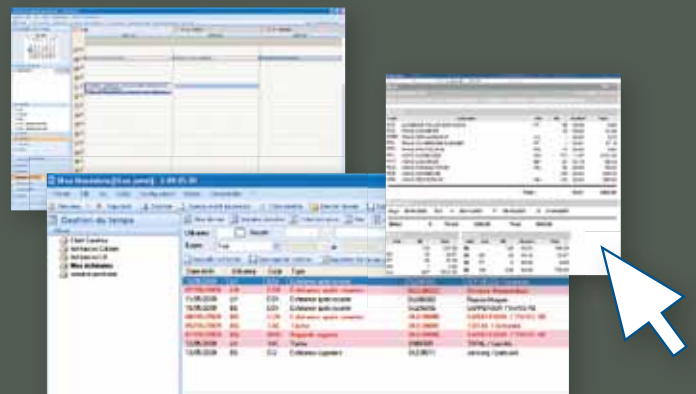
Peut-on, doit-on, devrait-on être fier du métier qu'on exerce ? C'est à cette interrogation assez simple que notre chroniqueuse décalée tente de répondre. Manifestement, avant de trouver des réponses, l'auteur a expérimenté des situations où les préjugés et les stéréotypes ont la peau dure. Petit florilège illustré également par une petite vidéo humoristique.



DLex, votre outil de gestion de cabinets incontournable !



- Une interface moderne et intuitive
- Une intégration Outlook avancée
- Une Gestion Electronique des Documents (GED)
- De puissants tableaux de bords
- Un processus de facturation intelligent et souple
- Gestion des droits d'accès
- Extranet client sécurisé



DLex® est le premier logiciel de gestion de cabinets d'avocats certifié par Microsoft® en Europe

www.dlex.eu ▲ 04 361 32 42

 **Pyramiq**
your ICT partner

Microsoft
GOLD CERTIFIED
Partner

ISV/Software Solutions

TOMORROW'S LAWYERS POUR CELLES ET CEUX QUI N'Y ÉTAIENT PAS !



Le carton d'invitation avait retenu mon attention. Un quatuor de jeunes gens propres sur eux. Le seul togé des quatre semblait un peu imbu de lui-même, un rien hautain, conforme somme toute à une certaine représentation iconographique de l'avocat. Des visages anonymes pêchés dans les réserves d'une banque d'images publicitaires. Une image lisse, sans pli, sans défaut.

Tomorrow's Lawyer. L'avocat de demain. Et un sous-titre qui ne manquait pas d'interpeller : « 2 jours pour réfléchir à l'avenir de la profession d'avocat ». Deux jours. Cela m'avait semblé à la fois peu et beaucoup. Vingt ans que je m'interrogeais sur cette profession et que je ne cessais de continuer à chercher des réponses qui demeuraient en partie irrésolues.

Né avant le 1er janvier 1970, je ne pouvais accéder au prix ristourne d'un tarif ouvertement discriminant que rien ne semblait justifier, pas même la finalité de l'événement. Accaparé par un agenda fort chargé, je me résignai à opter pour la formule de la captation vidéo depuis mon bureau surplombant la piste de l'aéroport de Bierset. Je regrettais de ne pouvoir être physiquement présent au Palais des Congrès pour voir et entendre en chair et en os les participants. Mais, n'étais-je déjà pas en train d'incarner cet avocat de demain, objet de sonde de ce colloque, vaquant à la fois à la rédaction de conclusions tout en suivant d'une oreille discrète mais attentive ses débats ? Mener deux activités à la fois amène bien des avantages et permet de gagner un temps appréciable. C'est là le credo de bien des confrères.

L'avocat opérateur économique ? Certainement. Qui penserait encore à le contester ? L'avocat manager ? Oui, pour la plupart d'entre nous, par la force des choses. L'avocat médiateur ? Assurément pour ceux et celles qui en montrent les prédispositions. L'avocat arbitre ? L'avocat législateur ou, mieux, producteur de droit ? Le second s'est depuis plusieurs décennies substitué au premier. L'avocat agent de joueurs sportifs ou d'artistes ? Il en existe de plus en plus. L'avocat militant ? L'avocat lobbyiste ? Ils sont bel et bien présents, parfois là où on ne les voit pas.

De toutes ces questions, il y en a peu qui apparaissent comme inédites tant il y a bien longtemps qu'elles ont été posées. Au sein de notre barreau, Luc Misson les avait déjà esquissées au travers un livre clairvoyant publié en 1997 : « Quelle Justice voulez-vous ? » Si son ouvrage était avant tout axé sur le barreau belge, il prenait en compte les bouleversements alors récents du barreau français comme point de comparaison mais abordait peu l'inexorable mouvement de globalisation qui s'est depuis mis en branle d'une manière parfois fulgurante dans certains domaines.

Ce que ce colloque à mon sens n'appréhendait pas dans sa totalité, ou ce qu'il faillit d'explorer dans ses recoins, c'est peut-être cette réalité factuelle immédiate qui est la nôtre hic et nunc. Que et qui sera cet avocat de demain à Grâce-Hollogne, Tilff, ou au cœur d'une cité de plus en plus paupérisée, guidée par des politiques publiques interventionnistes qui ont montré depuis longtemps leurs limites ? Demain, nous gérerons encore davantage qu'aujourd'hui des parcelles de vies mises sous guidance, tutelle, surveillance et contingentes par ces nouvelles formes de contrôle étatique qui inévitablement appellent aussi une réflexion philosophique et juridique.

Il semble qu'au deuxième jour du colloque, le public se soit quelque peu raréfié, à en juger le parterre plus parsemé que donnait à voir, lors du changement d'intervenant, l'œil d'une caméra finalement fort statique. Vendredi oblige ou trop-plein de paroles ? Pourtant, les interventions furent de qualité et certaines d'une grande clarté, ainsi celle de Thierry

Wickers, représentant du Conseil national des Barreaux français. Celle du Bâtonnier Michel Benichou, vice-président du Conseil des Barreaux européens (CCBE), résonna en âme et en mots avec force.

Paradoxalement, il semble que Tomorrow's Lawyer ait drainé moins d'avocats et d'avocates pour qui demain sera un enjeu réel que de confrères pour qui il ne l'est déjà plus. Qu'à cela ne tienne, on saluera l'organisation de cet événement qui n'eut fort heureusement pas à pâtir d'avatar. On applaudira sa portée résolument internationale dont le Barreau de Liège peut légitimement s'enorgueillir.

Eric Therer

le Sélys
restaurant



LE MIDI-MÉAN

Du mardi au vendredi midi, une occasion de venir découvrir
la cuisine du Chef **Samuel Blanc**!

Formule à 36€ comprenant une mise en bouche,
un plat du jour avec un verre de vin, café et mignardises.



CROWNE PLAZA®
LIEGE

★★★★★

Mont St-Martin 9-11 B-4000 Liège - +32 (0)4 267 68 04 - www.crowneplazaliege.be

IS DE BURGERLIJKE PARTIJSTELLING (ON)HOUDBAAR ?

RONDETAfel GESPREK OVER DE BURGERLIJKE PARTIJSTELLING

Bij de opening van het gerechtelijk jaar nodigde de balie van Turnhout professor en advocaat Raf Verstraeten uit als spreker. Die plaatste een paar opmerkelijke kanttekeningen bij de burgerlijke partijstelling (BPS), nochtans een klassieker in het strafprocesrecht. Een prima aanleiding voor Ad Rem om Raf Verstraeten samen te brengen met enkele specialisten. En dat leidde tot een soms verhitte discussie.

Het panel rond de tafel is niet het minste. Mr. Joris Vercraeye, onderzoeksrechter Jacques Poppe, parketmagistraat Annemie Serlippens en uiteraard professor en advocaat Raf Verstraeten. Met zijn toespraak als uitgangspunt serveerde Ad Rem de deelnemers vier thema's en bijhorende stellingen.

THEMA 1

BELGIË ALS GROTE UITZONDERING STELLING : De Belgische wetgeving is een van de weinige die toelaat dat een slachtoffer de strafprocedure rechtstreeks opstart door zich burgerlijke partij (BP) te stellen. Afhankelijk van de bron wordt op die manier 25 tot zelfs 40 % van de gerechtelijke onderzoeken gestart, terwijl bijna de helft ervan uitmondt in een buitenvervolginstelling. Bovendien duren de onderzoeken gemiddeld 10 maanden langer en volgt in 20 % van de gevallen een vrijspraak, wat 4 keer meer is dan wanneer het parket het onderzoek initieert. De BPS in België is daarom aan herziening toe.

JORIS VERCRAEYE : “De cijfers kunnen zijn wat ze zijn, maar als advocaat moet ik de belangen van mijn cliënt verdedigen en daarvoor de rechtsmiddelen gebruiken die er zijn. Als het openbaar ministerie geen gevolg wil geven aan een klacht – die ik overigens haast altijd eerst indien bij de procureur des Konings – dan hoef ik me daar niet bij neer te leggen. Ook wanneer ik uit ervaring weet dat ik de bocht kort moet nemen door tijdsgebrek of bepaalde prioriteiten bij het parket, dan kan het gebeuren dat ik de procureur bij wijze van spreken een hakje moet zetten door rechtstreeks naar de onderzoeksrechter te stap-

pen met een klacht met BPS. De onderzoeksrechter moet mijn klacht immers onderzoeken, waardoor ik voor de correctionele raadkamer kom, waar ik wens te staan omdat ik er mijn zaak kan bepleiten. En dat kan ik niet wanneer het openbaar ministerie niet mee wil. Ik ben dus een absoluut voorstander van de BPS, wat niet betekent dat ik per se tegen bepaalde wijzigingen aan het systeem ben.”

RAF VERSTRAETEN : “Computerhacking of bedrijfsinformatie die wordt meegenomen naar de concurrentie zijn typevoorbeelden van zaken die geen prioriteit van het parket krijgen en dat weet je als advocaat. Enerzijds heb je dus bij sommige zaken en seponeringen een BPS nodig om een zaak enigszins te forceren. Maar anderzijds – en daarom besloot ik 30 jaar na mijn proefschrift nog eens over de BPS te reflecteren – merk je dat er dringend een aantal vragen moeten worden gesteld bij de manier waarop de BPS thans verloopt.”

ANNEMIE SERLIPPENS : “De nood aan meer efficiëntie is overduidelijk. Er moet een kostenbatenanalyse worden gemaakt, want in sommige gevallen – ik denk aan erfkwesaties – wordt de onderzoeksrechter vandaag als privé-detective ingeschakeld. Dat kan de bedoeling niet zijn.”

JACQUES POPPE : “Sta me eerst toe te beklemtonen dat ik hier uit eigen naam spreek; in Gent zijn we met 5 onderzoeksrechters. Nu, wanneer ik naar de cijfers uit mijn eigen kabinet kijk, dan sluiten die over de periode 2009-2013 met 25 à 30 % BPS inderdaad dicht aan bij de eerdere bevindingen van de professor, maar ze bedragen zeker geen 40 %.” “Ik weet ook dat professor Verstraeten samen met enkele collega's heeft gewerkt aan een analyse rond de BPS en het toekomstperspectief ervan, waar hij het heeft over het oneigenlijk gebruik en misbruik van de BPS, zowel binnen als buiten de strafprocedure. We zien in de praktijk dat veel advocaten klachten met BPS formuleren om een burgerlijke procedure lam te leggen of om bewijs te verzamelen in een burgerrechtelijke procedure. Dat zijn meestal de klachten die strafrechtelijk gekwalificeerd worden als valsheid in geschrifte, gebruik van

valse stukken, oplichting of misbruik van vertrouwen en dergelijke meer.

Wat verder ook opvalt in mijn cijfers is dat een belangrijk deel van de BPS wordt ingediend in een lopend gerechtelijk onderzoek waar via de BPS ‘het wagonnetje wordt aangehaakt’ of in zaken die in een opsporingsonderzoek zitten, zoals een zaak met een bende die diefstallen pleegt met geweld of bedreiging en waarbij mensen misschien al wel als benadeelde persoon zijn geregistreerd bij het parket zich dan BP kunnen stellen om meer betrokken te worden in de procedure.” “Ook al lijken sommige remmen op de BPS me zinvol, toch pleit ik sterk voor het behoud ervan. Zeker in zaken van belaging of geweld in het gezin heeft de BPS een belangrijk nut. De sectie jeugd en gezin kan immers wel klachten verzamelen rond gezinsgeweld, maar je kan niet wachten tot de bom barst en het OM kan niet bij het minste tot vervolging overgaan. Met een klacht met BPS kan er wel ingrijpend en snel worden opgetreden. Dat soort zaken komt ook meer en meer voor.”

CONCLUSIE THEMA 1

Terwijl de advocaat uiteraard de middelen gebruikt die hem ter beschikking staan, signaleren de andere actoren duidelijke bedenkingen : de BPS wordt te vaak aangewend (in zaken die eigenlijk louter burgerrechtelijk zijn), wat leidt tot een grote impact op de werklast.

Raf Verstraeten vat samen : “Het debat over de BPS ligt moeilijk en gevoelig. De basis is dat elk slachtoffer ervan overtuigd is dat zijn zaak belangrijk is. Maar tegelijk worden onderzoeksrechters geacht zich bezig te houden met misdrijven waarbij dwangmaatregelen nodig zijn, en beklaagt iedereen zich over de lange behandelingstermijnen.” Daarover is Jacques Poppe duidelijk : “Dat heeft vooral te maken met de prioriteiten bij de politie. Pas aan het einde komt de erfeniszaak, waarvan het onderzoek zeer tijdrovend kan zijn : daar hebben die 10 maanden mee te maken.”



Comment
les marchés
financiers vont-ils
évoluer ?

Qui va
m'aider ?

Quels
placements
choisir ?

???

Chez CBC Banque, placement rime avec accompagnement.

Maîtres du Barreau de Liège, le monde juridique n'a aucun secret pour vous. Vous en connaissez les rouages sur le bout des doigts. Mais peut-on en dire autant des placements ?

Certaines incertitudes sont encore présentes sur les marchés financiers. Les taux sont actuellement très bas, mais vont-ils le rester ? Vers où les Bourses vont-elles aller ? La reprise économique dont tout le monde parle sera-t-elle enfin au rendez-vous ?

Opérer un choix judicieux n'est pas chose aisée. Chez CBC Banque, placement rime avec accompagnement. Un spécialiste vous aidera à choisir des placements parfaitement adaptés à votre profil, que vous soyez défensif ou dynamique.

Profitez de notre offre exclusive !

Faites connaissance avec l'accompagnement CBC
Découvrez-la sur www.cbc.be/partenaire

Un premier rendez-vous n'engage à rien.
Prenez contact avec l'un de nos collaborateurs au 0800/920.20

L'équipe CBC.

www.cbc.be/osezplacer

Marque de confiance



THEMA 2

INSTROOM BEPERKEN STELLING : Het criterium bij uitstek om de overvloed aan BPS in te dijken is de omvang van de schade, waarbij geen kwantitatieve maar wel een kwalitatieve toetsing gehanteerd moet worden, overeenkomstig het 'significant disadvantage' uit het 14de protocol bij het EVRM. Om het extreem te stellen kan een sukkelaar van wie de fiets wordt gestolen immers meer nadeel ondervinden dan een multimiljonair wiens Porsche wordt vernield.

JORIS VERCRAEYE : "Ik heb op zich geen enkel probleem met een toetsing, maar dan niet door het OM want dat is haar rol niet. Wel door een zittend magistraat die men dan moet overtuigen van de schijnbare rechtmatigheid van de klacht. Kijk : wanneer ik een klacht opstel, zal ik dat vanuit mijn beroepspeer ook ernstig doen. Ik wil best controle laten uitoefenen op alle verzoeken die ik indien. Maar laten we realistisch blijven : praktisch ligt zoiets moeilijk, want dan gaat het om een marginale toetsing waarbij het belang van de klager wordt bekeken nog vòòr er enig onderzoek gebeurt. Plus : hoe lang gaat dat dan duren ?"

RAF VERSTRAETEN : "Ik heb daarom een denkoefening gedaan over enkele mogelijke filters. Want wat Mr. Vercraeye signaleert, klopt : de praktische hantering ervan is erg moeilijk als je manieren zoekt om enerzijds de BPS te behouden en anderzijds die te moduleren." "Ik heb een vijftal criteria gevonden, en helaas is geen enkel ideaal. Je zou de zwaarwichtigheid van de feiten kunnen toetsen, en de omvang van de schade. Je zou een BPS kunnen uitsluiten wanneer de verdachte zijn burgerlijke aansprakelijkheid heeft erkend en ook wanneer het duidelijk is dat de feiten die de klager aanbrengt manifest niet werden gepleegd. Tot slot kan er ook worden nagedacht over een rem in de tijd : wie echt een slachtoffer is, aarzelt niet met een BPS, terwijl de misbruiken zich vaak voordoen als reeds geruime tijd sinds de feiten verstreken is, bijv. om een burgerlijke procedure te verlammen."

JACQUES POPPE : "Een belangrijke filter zou alleszins een onmiddellijke controle tot ontvankelijkheid kunnen zijn. Daarin zie ik eventueel een rol voor de onderzoeksrechter, die toch ook rechter is, wat velen uit het oog verliezen. Dat we daarbij gecontroleerd zouden worden, vind ik logisch – we staan nu ook onder rechtstreeks toezicht van de KI."

RAF VERSTRAETEN : "De wetgever zorgt voor steeds meer middelen en mogelijkheden voor slachtoffers (bijv. art. 61ter en 61quinquies SV). Op zich lovenswaardig,

maar men verbindt geen enkele controle op hun hoedanigheid of belang terwijl het ook zo is dat er partijen zijn die beweren slachtoffer te zijn en misbruik maken van hun initiatiefrecht."

ANNEMIE SERLIPPENS : "Ik pleit voor dit scenario : dat mensen die een klacht met BPS willen neerleggen eerst klacht bij de politie moeten indienen, waarop het OM onderzoekt en de klager minstens moet afwachten wat het OM doet. Heel veel zaken kunnen volgens mij op ons niveau worden afgehandeld zonder dat de onderzoeksrechter zich met banaliteiten moet bezighouden."

JORIS VERCRAEYE : "In de ideale wereld zou ik u onmiddellijk gelijk geven. In de praktijk – en nu spreek ik ten persoonlijke titel – is het zo dat wanneer je een klacht indient bij het OM, je enorm veel tijd zou verliezen in het door u beschreven scenario. Misschien niet in Gent, maar toch."

JACQUES POPPE : "Iedereen is overtuigd van zijn eigen 'redelijkheid' en rechten. En je ziet daarin de laatste jaren een sterke evolutie : mensen komen meer dan ooit op voor hun rechten. Ik hoor mevrouw Serlippens graag zeggen dat er eerst een klacht bij de politie moet worden ingediend, maar ik maak wekelijks mee dat mensen – ook zonder advocaat – rechtstreeks naar mijn kabinet komen omdat de politie hen zegt dat dat voor hen sneller en beter zal zijn."

ANNEMIE SERLIPPENS : "Maar neem het geval van de Porsche en de fiets. We zijn het er toch over eens dat dat niet thuishoort in een klacht met BPS ?"

JORIS VERCRAEYE : "Akkoord : indien voor mij als slachtoffer de schade al is vergoed, heb ik er niet veel belang bij nog een klacht in te dienen. Maar principieel vind ik dat BPS in het voorbeeld van de Porsche en de fiets wél moet kunnen. Als de wetgever stelt dat een bepaalde gedraging strafbaar is, en ik als individu vind dat ik geschaad ben en wens dat er wordt vervolgd, dan moet ik het recht hebben om die ene persoon die ik er uitpik ter verantwoording te roepen. Wars van het beleid van de minister, het parket-generaal, of van wie dan ook."

ANNEMIE SERLIPPENS : "Dat is wraak."

JORIS VERCRAEYE : "Helemaal niet : ik gebruik het systeem om genoegdoening te bekomen via de rechter wanneer ik dat in mijn belang vind. Ik vergelijk met civiele zaken, waarbij art. 29 BW 'Een beschermenswaardig en rechtmatig belang' toch ad rem doorgelicht beroep het criterium is ? Toegegeven : de 'rede-

lijkheid' blijft een moeilijke, want hoe trek je daarin een consistente lijn ?"

CONCLUSIE THEMA 2

Het panel ziet geen eenduidige oplossing om de overvloed in te perken. Het is duidelijk dat tussen droom en daad (vele) wetten en praktische bezwaren in de weg staan. En niet in het minst blijft de onduidelijkheid hoe 'significant damage' dan wel gewogen moet worden. Raf Verstraeten : "Indien je de stap wil zetten naar een rechterlijke toetsing van dat hele pakket BPS, moet volgens mij die filtering alleszins niet gebeuren volgens de criteria van opportuniteit die het parket hanteert. Een parket kan dan wel een – overigens terechte – visie over wat wel en niet wordt vervolgd ontwikkelen, maar die stemt niet per se overeen met de wijze waarop een rechterlijke instantie oordeelt wat al dan niet behandeld moet worden. Wat termijnen betreft : je zou kunnen afspreken dat als er binnen de 3 maanden geen reactie van het OM is, men dan pas een klacht met BPS mag indienen."

THEMA 3

EFFICIËNTIE A LA HOLLANDAISE STELLING : In Nederland is het vervolgingsmonopolie in handen van het openbaar ministerie. Een slachtoffer kan de strafvordering zelf niet initiëren, maar kan zich met zijn burgerlijke vordering alleen maar voegen bij een reeds bestaande strafvordering. Een helder systeem dat efficiëntie garandeert.

JACQUES POPPE : "In Nederland zou ik niet graag slachtoffer zijn. In het Nederlandse model heeft een officier van justitie alles in handen en vraagt men de rechter-commissaris gewoon een aantal dwangmaatregelen uit te voeren. De rol van die laatste is echter totaal verschillend met die van een onderzoeksrechter. Bij de Nederlanders is de hamvraag of er capaciteit is of niet, terwijl recht er voor iedereen moet zijn. In Nederland wordt er vooral gevolg gegeven aan de uitvoering van een politiek beleid. Daar sta ik totaal weigerachtig tegenover."

JORIS VERCRAEYE : "Ook ik ben bang voor monopolies, want dan kom je inderdaad op een punt waar de politiek komt meespelen."

RAF VERSTRAETEN : "Ik heb het er onlangs met een Nederlandse collega over gehad. De idee dat een burger autonoom een strafprocedure kan opstarten, stoort hen mateloos. Strafrecht is altijd geconcipeerd als een zaak tussen de staat en de verdachte. De staat moet in beginsel de overweging maken of er bestraffing nodig is, niet het slachtoffer. Dat is

Votre multifonction **RICOH**
connecté en direct à bpost !

Il imprime, copie, scanne, faxe ...
et envoie votre courrier !

- ✓ 6 mois de location Gratuite !
- ✓ Vos copies n / b gratuites à vie !



Un iPad Air ou un iPhone 5s
pour les 50 premiers d'entre vous !

0800 95 598 ▶

url.vcomm.be/avocat ▶

Imprimante Multifonction

Ricoh MPC 3003



- ✓ Rapide et performant.
- ✓ Impression de qualité.
- ✓ Simple d'utilisation
- ✓ Économique et écologique
- ✓ Contrat d'entretien Full Omnium

Un bureau de poste chez vous !

Vpost



- ✓ Votre multifonction Ricoh connecté en direct à bpost !
- ✓ Envoyez votre courrier et vos recommandés en 1 clic !
- ✓ Votre copieur multifonction devient un bureau de poste !
- ✓ Vpost est disponible en exclusivité chez Vcomm !

Archivez, classez et retrouvez

GlobalScan NX



- ✓ Archivez et retrouvez vos documents en 1 clic !
- ✓ Numérisation vers des formats de fichiers modifiables (Word, Excel).
- ✓ Interface simple et conviviale.
- ✓ Classement automatique de vos dossiers.

Protégez vos données informatiques

IT SolutionBox - Wooxo



- ✓ L'assurance vie de vos données informatiques !
- ✓ Sauvegarde automatique et sécurisée de vos données à votre cabinet.
- ✓ Résistant au feu, à l'eau, au vol et aux chutes.
- ✓ Récupération rapide de vos données après sinistre.

zijn taak niet. We moeten terug naar de fundamentele vraag : moet elke burger zo veel macht krijgen dat hij een medeburger strafrechtelijk mag proberen te vervolgen ? Het antwoord op die kwestie zal meer dan 5 minuten politieke moed vragen.” “Nu, noch in Nederland noch in Duitsland is er sprake van een echt monopolie. Bij seponering kan je je beklagen bij een rechterlijke instantie, en het is de rechter die toetst of het de moeite waard is om je zaak te laten onderzoeken. Dat is in onze traditie uiteraard moeilijk in te passen. Maar moet je die stap niet durven te zetten ? In veel landen werkt men met een systeem waarbij rechters controleren of een zaak al dan niet wordt vervolgd en bijv. in de Angelsaksische landen of er beroep mogelijk is. Dat wordt telkens apart beoordeeld, dat is geen automatisme.”

ANNEMIE SERLIPPENS : “Ik denk dat het Nederlandse systeem goed functioneert in die zin dat de officiers van justitie daar perfect voor zijn uitgerust. Ze hebben meer middelen en medewerkers die, hoewel hoog opgeleid, geen magistraat zijn waardoor de officieren veel meer tijd in de essentie van hun onderzoek kunnen steken. Ik denk dat wij als parketmagistraten die onderzoeken evenzeer kunnen uitvoeren, gesteld dat we bijv. een griffier krijgen die het praktische werk voor ons doet. Vandaag typen we elk kantschrift zelf uit hé; justitie heeft in Nederland een veel comfortabelere positie.” “En ik kan u verzekeren dat wij als parket niet alleen à charge zaken onderzoeken. We worden heel vaak zwart gemaakt door advocaten, onderzoeksrechter Poppe huilt van het idee om, zoals in het Nederlands systeem, alle macht bij het parket te leggen, maar wij onderzoeken ook à décharge. Ten gronde gaat het hier inderdaad ook over een strafrechtssysteem, en is het niet de bedoeling dat we louter burgerrechtelijke aspecten gaan onderzoeken omdat dat nu eenmaal de goedkoopste manier is voor de burger om zijn klacht onderzocht te krijgen.”

CONCLUSIE THEMA 3 :

“Hou het Nederlandse systeem in Nederland”, zegt Joris Vercaeye. Annemie Serlippens ziet wel mogelijkheden. Raf Verstraeten : “Het is een moeilijke kwestie in ons bestel. Je hebt heel veel seponeringsbeslissingen, en wanneer je toetsing daarvan toelaat, kan je die niet intern aan het parket overlaten. Die toetsing moet door een onafhankelijke rechter gebeuren die nadien uiteraard buiten de zaak blijft. Maar welke rechter zou dat zijn en hoe vermijd je distorsie tussen alle arrondissementen ? Ik vind de meest logische oplossing dat je een paar rechters van de KI die taak toevertrouwt, omdat je dan minstens een gemeenschappelijke visie per rechtsgebied krijgt.” Jacques Poppe tot slot : “In die denkoefening moet een

raadsheer een opportuniteitsbeslissing nemen. Niet zo eenvoudig : een rechter moet de wet toepassen. Rekening houdend met billijkheid enz., maar het opportuniteitsprobleem blijft.” Raf Verstraeten : “Daarom haalde ik de criteria aan : om te vermijden dat de controle puur over opportuniteit zou gaan.”

THEMA 4

EEN VOLLEDIGE SPLITSING STELLING : Wanneer we niet enkel kijken naar de inwerkingstelling van de strafprocedure door de burgerlijke partij, maar naar het geheel van onze strafprocedures waarbij de strafrechter ook oordeelt over de burgerlijke vordering die ‘tussenkomt’ in de strafvordering, zorgt het Belgische systeem hoe dan ook voor vertraging van de strafprocedure. Een totale splitsing zou beter zijn : strafvordering voor de strafrechter, burgerlijke vordering voor de burgerlijke rechter. Op die manier komt er meer tijd vrij voor de parketten en strafrechtbanken, en zijn er wellicht minder maatregelen zo als minnelijke schikkingen nodig om die te ontlasten.

ANNEMIE SERLIPPENS : “Je moet het geheel absoluut vanuit een strafeconomische visie bekijken. Ik vind dat niet per definitie elke vorm van schade door de strafrechter beoordeeld moet worden of moet leiden tot een gerechtelijk onderzoek. Dat de burger voor het minste genoegdoening voor de strafrechter moet kunnen krijgen, vind ik fout. Nogmaals : puur burgerrechtelijke zaken zouden we toch weg moeten houden uit het strafsysteem ? Laat het parket daarin zijn rol spelen. En het is heus niet zo dat wij zomaar alles seponeren. In heel veel zaken en zeker in zaken waar een slachtoffer nadeel heeft, zullen we er alles aan doen opdat dat slachtoffer wordt vergoed.”

JACQUES POPPE : “Maar ook een sepotbeslissing is een beslissing van een mens. We stellen vast dat geseponeerde straf dossiers heel vaak leiden tot een klacht met BPS. Waarmee ik niet zeg dat die seponering fout was, maar vaststel dat mensen er zich niet bij neerleggen. In dat kader : er werd nog niet gesproken over het systeem van rechtstreekse dagvaarding.”

RAF VERSTRAETEN : “Dat middel is nog veel scherper. Maar het wordt weinig gebruikt in een geseponerd straf dossier omdat er doorgaans onvoldoende bewijsmiddelen zijn.”

JORIS VERCRAEYE : “We spraken al over de controle in de beginfase, maar laten we ook kijken naar de mogelijkheid om nu al te doen wat wettelijk mogelijk is. Wie misbruik maakt van het systeem kan worden veroordeeld tot een schadevergoeding aan de persoon die hij ten onrechte voor de rechtbank bracht.

Die controle achteraf zal de input niet verminderen, maar als je dat heel consequent en radicaal doorvoert, kan dat preventief werken. Want dan zal de advocaat de cliënt toch wel moeten inlichten over het risico dat hij aan het einde van de rit een hele grote rekening gepresenteerd kan krijgen. Ik kan u verzekeren : een groot aantal procedures wordt niet meer gevoerd omdat de kosten gevoelig zijn gestegen. Ik spreek misschien tegen mijn eigen winkel, maar dat zou zuiverend kunnen werken.”

RAF VERSTRAETEN : “Meneer de onderzoeksrechter, mochten er minder BPS zijn, zou dat de manier waarop u andere zaken behartigt veranderen ? Zou u meer tijd hebben voor zware criminaliteit ? Ook hier een fundamentele bedenking : het slachtoffer heeft het recht om gehoord te worden door een onderzoeksrechter. Een verdachte ziet in veel gevallen de rechter nooit. Dat choqueert mij. Ik begrijp heel goed dat dat met de huidige werklast onhaalbaar is, maar zou u met minder dossiers met BPS meer daders kunnen zien ?”

JACQUES POPPE : “Ik lees in uw toespraak graag dat de onderzoeksrechter werd geconcipieerd als het zenuwcentrum van het gerechtelijk onderzoek. Nu al zouden we meer huiszoeken zelf moeten doen, maar in de praktijk is dat onmogelijk – we zouden de hele dag op pad zijn. Het zou ons inderdaad meer kans geven om mensen persoonlijk te zien. We zouden ons meer kunnen bezighouden met onze core business.”

CONCLUSIE THEMA 4 :

Joris Vercaeye : “Ik ben voor de zaken zoals ze nu zijn. Er zijn voldoende mogelijkheden bij alle actoren om tot een verbetering te komen indien dat nodig is. Gebruik de regels die je hebt en stop met er altijd bij te maken. Dat zou efficiëntiewinst betekenen.” Ook Raf Verstraeten maakt zich zorgen over de regeldrift en noteert slechts een zeldzaam lichtpunt waarbij recht voor iedereen en efficiëntie elkaar ontmoeten : de burgerlijke afhandelingskamers die, zodra de zaak op strafgebied is behandeld, het schadevergoedingsgegeven finaliseren. Ook Annemie Serlippens vindt dat een goed voorbeeld van ‘strafeconomisch’ denken. Jacques Poppe klinkt instemmend wanneer Raf Verstraeten in een breder kader besluit dat de wetgever het strafsysteem wel grondig wil hervormen, maar de politiek tot hiertoe de open geest en moed mist om daarbij ook het systeem van de BPS helemaal in ogenschouw te nemen. “Dus niet alleen langs de kant van misbruik door de verdediging, niet alleen ingegeven door de publieke opinie, maar ook langs de kant van het misbruik door slachtoffers bij de BPS.”

Jan-Pieter MATEUSEN



**PRÉCIS DE DROIT
PÉNAL SOCIAL**
2^E ÉDITION

Fabienne Kéfer

Édition 2014 – 382 pages – 84 €

**Un précis remarquable
de clarté**



LA TVA ET LES AVOCATS

François Mennig et Aurélie Soldai

Édition 2014 – 138 pages – 68 €

**Une prise en main immédiate
des nouvelles obligations TVA
des avocats**



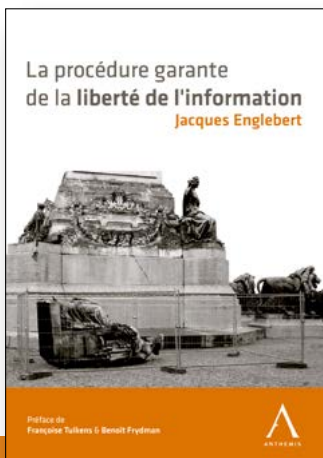
**LA SIXIÈME RÉFORME
DE L'ÉTAT (2012-2013)**

Sous la direction de

Joëlle Sautois et Marc Uyttendaele

Édition 2014 – 610 pages – 115 €

**Tournant historique
ou soubresaut ordinaire ?**



**LA PROCÉDURE
GARANTE DE LA LIBERTÉ
DE L'INFORMATION**

Jacques Englebert

Édition 2014 – 228 pages – 72 €

**Quelle protection
pour la liberté d'expression ?**

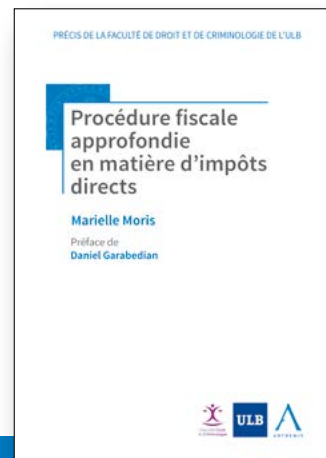


LA VENTE IMMOBILIÈRE
ASPECTS CIVILS ET FISCAUX

**Françoise Baltus, Laurent Barnich,
Thierry Blockerye, André Culot,
Philippe De Page,
Laurence Deklerck, Jean Fonteyn,
Pierre-Olivier van Caubergh**

Édition 2014 – 198 pages – 79 €

**De la portée juridique d'un compromis
aux conséquences fiscales de la vente**



**PROCÉDURE FISCALE
APPROFONDIE EN MATIÈRE
D'IMPÔTS DIRECTS**

Marielle Moris

Édition 2014 – 366 pages – 89 €

**Un ouvrage de référence traitant de tous
les aspects de la procédure fiscale**



Commande et information: Anthemis S.A. – Place Albert I, 9 – 1300 Limal
T +32 (0)10 42 02 90 – F +32 (0)10 40 21 84 – info@anthemis.be – www.anthemis.be

Découvrez l'intégralité de notre catalogue sur www.anthemis.be



La version en ligne de ces ouvrages est disponible
dans la bibliothèque digitale Jurisquare
à l'adresse www.jurisquare.be

ANNONCE LA MÉDIATION OU LA RÉAPPROPRIATION DE LA JUSTICE PAR LES CITOYENS...



A l'occasion d'un colloque international organisé par le Barreau de Liège le 28 mars prochain, différents intervenants d'origines diverses auront l'occasion de tenter d'expliquer, une nouvelle fois, ce qu'est la médiation.

Tout le monde pense, en effet, savoir de quoi il retourne car ce concept est utilisé dans nombre de secteurs, mais le terme « médiation » n'est pas toujours utilisé à bon escient. De façon très succincte, la médiation consiste pour les citoyens confrontés à un litige à faire le choix d'un tiers indépendant et impartial qui va les aider à trouver eux-mêmes la solution à leur conflit, sans la leur imposer. Le justiciable se réapproprie donc la Justice...Sa Justice.

Cependant, les acteurs classiques de la Justice, que sont notamment les magistrats et les avocats restent indispensables car sans eux, cette réappropriation est très aléatoire. Il faut en effet que les magistrats, lorsqu'ils se voient confier un dossier, prennent conscience que telle ou telle affaire pourrait être soumise à une médiation. Il est dès lors primordial qu'ils soient d'abord eux-mêmes convaincus des bienfaits de la médiation et de son utilité, pour pouvoir la suggérer aux parties auxquels ils seront confrontés.

Il en va de même pour les avocats qui sont les premiers conseils de leurs clients et par-

fois même les confidentes de ces derniers. Ses clients vont inmanquablement lui poser des questions afin de connaître le fonctionnement de la médiation, son utilité, ... Si l'avocat n'est pas suffisamment (in)formé, il ne pourra utilement conseiller son client et il risquera alors de manquer l'occasion de participer à l'élaboration d'une solution souvent beaucoup plus satisfaisante pour le justiciable. L'exercice peut paraître plus ardu pour les avocats, habitués à plaider, argumenter, tenter de convaincre... Mais dans la médiation, il faut laisser toge et effets de manches au vestiaire ! Cette considération, certainement un peu choquante pour certains avocats, doit pourtant représenter leur leitmotiv lorsqu'ils sont conseils en médiation. L'avocat, lorsqu'il intervient dans une médiation, ne doit pas déposer de conclusions, de dossiers de pièces et ne doit, en aucune manière, plaider son dossier. C'est parfois difficile à intégrer pour certains mais c'est une des clefs de la réussite d'une médiation dont l'objet est de recréer une confiance entre les parties qui, se reparlant enfin, arriveront, en bout de course, à trouver elles-mêmes la solution à leur conflit.

L'avocat a tout à gagner à ce que ce processus aboutisse, contrairement aux croyances de nombreux membres du barreau, car il aura accompagné son client qui sortira de son dossier souvent satisfait, voire heureux et un client heureux est un client qui revient...

Damien DESSARD

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR
LA MÉDIATION // 28 MARS 2014 //
MNEMA asbl - La Cité Miroir // Bvd. de la
Sauvenière, 85/1 - 4000 Liège

INFORMATIONS PRATIQUES
- PROGRAMME

Prix : 95,00 € / 60,00 € (pour les stagiaires
de 1ère, 2ème et 3ème années).

Le prix comprend la participation au colloque, la farde de documentation, les pauses-café et le lunch.

Formation permanente 6 points (Avocats.be)

Renseignements et inscriptions : Madame
Carine PAHAUT - cpahaut.ordre@barreau-
deliege.be

Et vous ? Qui vous défend ?



Ethias, l'assureur de choix des avocats.

RC professionnelle, assurance soins de santé, assurance conducteur... La meilleure couverture négociée par votre barreau et AVOCATS.BE en votre faveur.

www.ethias.be

ethias

BAIL COMMERCIAL

strada
lex

L'accès le plus direct
à toute l'information juridique

AVOCAT

RÉQUISITOIRE

CONTRAT

INSTRUCTION

Strada lex vous offre plus de 100 sources documentaires continuellement mises à jour en français et en néerlandais :

- Une trentaine de **sources officielles**
- Le **Recueil Permanent des Revues Juridiques** - R.P.R.J. (le nouveau R.A.J.B.)
- Les **Codes Larcier** et les **Larcier Wetboeken** mis à jour mensuellement
- Le **Répertoire Notarial**, véritable encyclopédie juridique permanente
- **JurisClasseur Droit comparé**, l'étude des principes fondamentaux du droit privé de 50 pays
- Le **Manuel Permanent des Baux à Loyer et Commerciaux** (Story Publishers)
- Plus de **100 revues** de différents éditeurs juridiques
- Près de **1000 monographies** publiées par Larcier, Bruylant, Promoculture et Edi.pro

Activez les contenus dont vous avez besoin, pour la durée qui vous convient et à un prix défiant toute concurrence grâce au pay-per-time.

? Pour vos questions, une présentation personnalisée, une formation gratuite, n'hésitez pas à contacter l'équipe *Strada lex* :

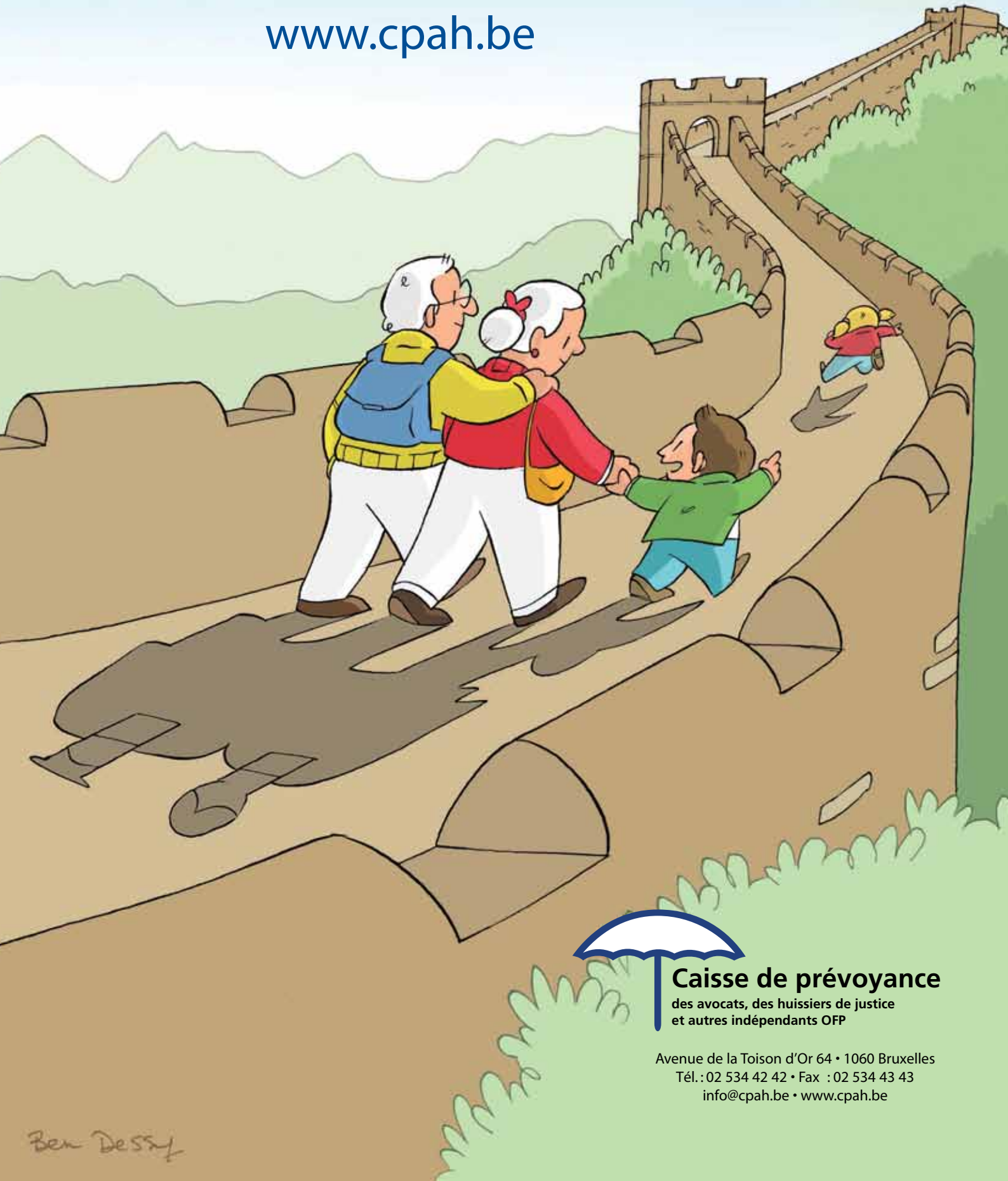
✉ Rue des Minimes, 39 B-1000 Bruxelles
☎ 0800 39 067 @ info@stradalex.be

PROCÉDURE

www.stradalex.com

La pension complémentaire spécialement pour vous

www.cpah.be



Caisse de prévoyance

des avocats, des huissiers de justice
et autres indépendants OFP

Avenue de la Toison d'Or 64 • 1060 Bruxelles
Tél.: 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be